Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 062-246200364-20261123-DEC_2026_024-CC

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Nomenclature ACTES : 7.1

IFF/CB/2026-B01-02
ACI :2026_24

BUDGET PRINCIPAL
DECISION DE VIREMENT DE CREDITS N°2

Nature : Décision budgétaire Budget Principal
Objet : M57 – Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section – Budget Principal - Exercice 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5217-10-6,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021, portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice 2022,

Considérant l'adoption par le Conseil Communautaire du budget primitif 2026 du budget Principal et autorisant le Président, conformément aux dispositions prévues par le référentiel M57, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant le montant total des dépenses réelles d'investissement votés sur la section d'investissement du budget principal de 100 946 795.20 euros, le plafond maximum autorisé des virements de crédits au sein de la section est donc de 7 571 009.64€.

Considérant la nécessité d'abonder les crédits au chapitre 458129 relatif à l'opération sous mandat « Piscine d'Harnes »,

Considérant la disponibilité des crédits ouverts sur le chapitre 458161 relatif à l'opération sous mandat « Loison-sous-Lens Voirie » sans préjudice pour le règlement des dépenses obligatoires sur ce chapitre,

Considérant enfin, l'impossibilité d'attendre la prochaine réunion de l'assemblée délibérante pour opérer ces ajustements budgétaires, sans retarder de manière préjudiciable le déroulement des opérations et le règlement des entreprises.

DECIDE

ARTICLE 1 : il est procédé aux virements suivants :

Chapitre	Libellé	Virement effectué
458161	OP. SOUS MANDAT 61 - LOISON SOUS LENS VOIRIE	- 170 000,00
458129	OP.SOUS MANDAT 29 - PISCINE HARNES	170 000,00

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 24/11/2026
ID : 062-246200364-20261123-DEC_2026_024-CC

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

- Un virement de crédits d'un montant de 170 000 € vers le compte 458129 – Opération pour compte de tiers Piscine d'Harnes – versés depuis le compte 458161 – Opération pour compte de tiers Loison-sous-Lens Voirie

Le total des virements de crédits autorisés par la présente décision représente ainsi 0.002% des dépenses réelles de la section d'investissement.

ARTICLE 2 : La présente décision sera mise à disposition des membres de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin lors de sa prochaine assemblée délibérante.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services par intérim de la CALL et Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Lens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

LENS, le 23 novembre 2026
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens Liévin
Sylvain ROBERT



Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
21 rue Marcel Sembat - 62300 Lens
Tél : 03 21 790 790
www.agglo-lenslievin.fr

@AggloLensLievin